

**BURKINA FASO**

-----  
Unité-Progrès-Justice

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE  
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DU BUDGET (COMFIB)**

**RAPPORT N°2023-035/ALT/COMFIB**

**Dossier N°071 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2022063/PR BF 2022 37 00 SIGNE LE 25 NOVEMBRE 2022 A LOME ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE L'UNIVERSITE VIRTUELLE DU BURKINA FASO**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Yacouba SAVADOGO**, rapporteur.

Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 12 septembre de 16 heures 35 minutes à 17 heures 47 minutes et le vendredi 15 septembre de 15 heures 05 minutes à 16 heures 19 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2022063/PR BF 2022 37 00 signé le 25 novembre 2022 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du projet de construction et d'équipement de l'Université virtuelle du Burkina Faso.

Au préalable, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi, le lundi 11 septembre 2023 de 12 heures 41 minutes à 13 heures 38 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par le Professeur Adjima THIOMBIANO, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Sié François d'Assise COULIBALY ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Kanibè TUINA ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Drissa KY.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

## **I. AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- contexte et justification ;
- description technique, objectifs et résultats attendus du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement.

### **1. Contexte et justification**

Depuis deux décennies, le fonctionnement des universités publiques du Burkina Faso est émaillé de crises structurelles récurrentes qui ont conduit au chevauchement des années académiques dû essentiellement au retard dans l'exécution des programmes. L'une des causes majeures est l'inadéquation des infrastructures d'accueil par rapport aux effectifs des étudiants de plus en plus croissants.

En effet, les politiques d'amélioration de l'accès à l'éducation et de promotion du capital humain ont conduit à un accroissement important de la population estudiantine. Ainsi, l'effectif des étudiants est passé de 105 404 en 2017 à 190 218 en 2021, soit une augmentation de 80,5%. Par ailleurs, cette augmentation est accompagnée d'un sureffectif dans les cohortes de formation, avec un ratio étudiants/enseignant de l'enseignement public supérieur qui est passé de 47 en 2017 à 51 en 2021.

Dès 2005, le nombre de nouveaux bacheliers inscrits dans les universités publiques est en forte augmentation d'environ 11% chaque année. A cela s'ajoutent la vétusté des équipements de formation et le déphasage des offres de formation en rapport avec les besoins actuels du marché de l'emploi et de l'économie nationale. Cette situation a pour corollaires la dégradation de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi qu'un taux de déperdition assez élevé dans le premier cycle de Licence. Les besoins d'investissements sont énormes et difficiles à satisfaire à moyen et long terme, ce d'autant plus que les ressources propres de l'État suffisent à peine pour faire face à toutes les priorités.

C'est ainsi qu'en 2016, dans la vision du Gouvernement du Burkina Faso de développer le capital humain contenue dans le Plan National de Développement Economique et Social ((PNDES), les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont été identifiées comme une

opportunité pour le développement de l'enseignement supérieur. Cette vision a prévalu à la création de l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) formalisée par le décret n°2018-1137/PRES/PM/MERSRSI/MINEFID du 12 décembre 2018.

L'UV-BF est un établissement d'enseignement supérieur, de formation, de recherche et d'innovation. Elle a été érigée en Etablissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) par décret n° 2019-0836/PRES/PM/ MINEFID/MESRSI/MDENP du 07 août 2019. A cet effet, elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière.

L'UV-BF est placée (i) sous la tutelle technique du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui veille à ce que l'activité de l'UV-BF s'inscrive dans le cadre de la politique nationale et en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et (ii) sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective qui veille à ce que l'activité de l'UV-BF s'insère dans le cadre de la politique financière du Gouvernement.

C'est ainsi que courant juin 2021, l'Etat burkinabè a introduit une requête à la BOAD pour le financement des dépenses engendrées par la réalisation du projet et a obtenu un financement à hauteur de sept milliards cinq cent millions (7 500 000 000) de Francs CFA par la signature de l'accord de prêt n°2022063/PR BF 2022 37 00 du 25 novembre 2022.

## **2. Description technique, objectifs et résultats attendus du projet**

### **2-1 Description technique du projet**

Le projet a pour objet, la construction et l'équipement de l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) destinés aux étudiants issus de toutes les couches socio-économiques. Il s'agit spécifiquement de :

- la construction et l'équipement du siège ainsi que le renforcement des infrastructures informatiques de l'UV-BF à Ouagadougou à travers (a) l'augmentation de la capacité du Datacenter de l'université pour atteindre une capacité d'accueil de 10 000 étudiants-utilisateurs ; (b) l'installation de quatre (04) stations de télémédecine et (c) l'augmentation des capacités du laboratoire de réalité virtuelle ;

- la construction et l'équipement d'un Espace Numérique Ouvert (ENO) à Ziniaré.

Le projet sera exécuté par le Ministère de l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation à travers la Cellule de Gestion de Projet adossée à l'UV-BF et le SP/PNADES. Il comprendra neuf (09) composantes structurées ainsi qu'il suit :

### **2.1.1 Les composantes**

Le projet comprend les neuf (09) composantes suivantes :

#### **- Composante 1 : études**

La composante études comprend la réalisation des études techniques d'avant-projet détaillées et les notices d'impact environnemental et social pour l'ENO de Ziniaré.

#### **- Composante 2 : travaux de génie civil, installations et aménagements**

La composante travaux porte sur des travaux relatifs aux travaux préparatoires, à l'installation de chantier, à l'implantation, à la réalisation de la plateforme et aux travaux de voirie et réseaux divers.

#### **- Composante 3 : renforcement des infrastructures**

##### **informatiques et mobiliers de bureaux**

Ce renforcement concerne les mobiliers pour les bureaux individuels, les chaises pour amphithéâtres avec tablette écrite, les chaises pour Open-space, les fauteuils de bureau et fauteuils visiteurs, les canapés d'accueil 3 places et tables-basses, les meubles de rangement, les équipements (hardware et software) pour le Datacenter, les outils de gestion de la sécurité opérationnelle, les pare-feux, les systèmes d'analyse de logiciels malveillants et les matériels et logiciels informatiques.

#### **- Composante 4 : contrôle et surveillance des travaux**

Les prestations du contrôle et surveillance des travaux concernent le suivi technique, administratif et financier de l'exécution des travaux, les études complémentaires topographiques, géotechniques et environnementales pour l'ENO de Ziniaré et sa voie d'accès, le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre, la surveillance à pied d'œuvre des travaux

sur le chantier, la vérification des attachements et décomptes et l'assistance à la cellule de gestion du Projet (CGP) pour la réception des travaux.

- **Composante 5 : mesures environnementales et sociales**

Cette composante concerne toutes les mesures à mettre en œuvre et qui porteront sur des actions correctives et préventives des impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs du projet sur l'environnement et sur les populations de la zone du projet.

Elles concernent toutes les mesures préconisées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et portant notamment sur l'aménagement d'espaces verts sur les sites du projet, la restauration des zones d'emprunt, la sensibilisation des ouvriers et des populations riveraines sur les IST pendant la phase de réalisation des travaux, la mise en œuvre du programme de suivi environnemental et social du projet ainsi que la mise en œuvre du Plan de lutte contre les VBG et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

- **Composante 6 : coordination et gestion du projet**

La composante « coordination et gestion du Projet » concerne la gestion, le suivi et la coordination des activités du projet au plan technique, administratif, financier et comptable. Elle comprend les sous composantes suivantes :

- le personnel, l'équipement, la formation et le fonctionnement qui sont composés de la prise en charge des indemnités du personnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), notamment de l'Expert environnementaliste prévu en appui à l'UGP dans le cadre des activités restantes du Projet ainsi que la prise en charge des frais de fonctionnement de l'UGP ;
- le suivi-évaluation du Projet: un système de suivi-évaluation sera mis en place en vue d'assurer, entre autres, la programmation, le suivi et la coordination des activités et des résultats du projet.

- **Composante 7 : renforcement des capacités institutionnelles**

Il s'agit du soutien à la subvention pour l'acquisition d'ordinateurs au profit des étudiants de l'enseignement supérieur, dans le cadre du programme présidentiel « un étudiant, un ordinateur ».

### **- Composante 8 : audit technique et financier**

Ces prestations seront réalisées, à la fin des travaux, entre la réception provisoire et la réception définitive. Elles consisteront à vérifier l'exécution des travaux, conformément au marché, la régularité des procédures de passation des marchés, le respect des délais ainsi que la qualité et la régularité de l'intervention de la mission de contrôle et surveillance des travaux.

### **- Composante 9 : suivi-évaluation du projet**

C'est le suivi-évaluation des résultats de développement au cours de la mise en œuvre et en phase d'exploitation du projet.

## **2.1.2 Les bénéficiaires du projet**

Les principaux bénéficiaires du projet sont :

- la communauté universitaire (étudiants, enseignants-chercheurs, personnel administratif, personnel technique et personnel de soutien);
- la communauté scientifique (hospitalo-universitaires, chercheurs, praticiens) ;
- les services à la communauté (scolaires, groupes socio-professionnels).

## **2.2 Objectifs du projet**

Globalement, l'UV-BF est chargée de promouvoir l'intégration des technologies innovantes dans l'enseignement supérieur, en vue d'améliorer l'accès et la qualité de la formation, conformément aux principes du développement durable. A cet effet, ses principales missions sont :

- assurer des formations initiales et/ou continues diplômantes ou certifiantes, en présentiel et à distance aux apprenants ;
- produire des contenus pédagogiques numériques et innovants sur la base des nouvelles approches pédagogiques ;
- renforcer les capacités des formateurs et du personnel technique
- délivrer des modules de formations ciblées aux adultes en partenariat avec les collectivités et les services techniques sur des besoins

spécifiques, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'élevage et de l'éducation ;

- promouvoir l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) et des services à la communauté ;
- créer des plateformes technologiques sécurisées pour la formation à distance et l'hébergement des ressources pédagogiques numériques, la bibliothèque numérique et les services de visioconférence ;
- mettre à disposition des technologies de l'information et de la communication au service des communautés dans les espaces numériques ouverts ;
- établir un réseau de communication numérique moderne à travers les Espaces numériques ouverts (ENO) ;
- fournir des prestations de services divers à haute valeur ajoutée, en vue d'assurer la pérennité et la viabilité de l'institution.

### **2.3 Résultats attendus du projet**

Au terme de la mise en œuvre du projet, il est attendu les principaux résultats suivants :

- l'achèvement complet des travaux du siège et de l'ENO de Ziniaré ;
- le bitumage de la bretelle d'accès au site de l'ENO de Ziniaré ;
- les équipements et le mobilier sont acquis et installés ;
- la capacité du Datacenter est renforcée pour l'hébergement des plateformes, des contenus pédagogiques numériques et des données de l'éducation ;
- les deux (02) stations de télémédecine sont installées et fonctionnelles ;
- le laboratoire de réalité virtuelle augmentée est mis en place et fonctionnel ;
- les mesures environnementales et sociales sont mises en œuvre ;
- la subvention du programme d'acquisition des ordinateurs au profit des étudiants est effective.

### 3. COÛT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT

#### 3.1 Coût du projet

Le coût total du projet actualisé, y compris les imprévus physique et financier, est estimé à vingt-huit milliards sept cent quatre-vingt-quatre millions (28 784 000 000) de francs CFA en toutes taxes comprises (TTC). Le coût total du prêt de la Banque Ouest Africaine de Développement pour le financement du projet dans sa tranche conditionnelle s'établit à environ sept milliards cinq cent millions (7 500 000 000) de francs CFA en Hors taxes (HT).

#### 3.2 Caractéristiques du prêt

Dans le cadre de ce cofinancement, les conditions relatives à la mise en œuvre du présent financement (prêt) de la Banque ouest africaine de développement se présentent comme suit :

Montant du prêt	7,5 milliards de FCFA
Taux d'intérêt	2,15% l'an sur la Tranche Concessionnelle 5,01% l'an sur la Tranche Souveraine
Commission d'engagement	0,5% l'an sur le solde non décaissé
Durée du prêt	Tranche concessionnelle : 18 ans Tranche souveraine : 12 ans
Différé d'amortissement	Tranche concessionnelle : 05 ans Tranche souveraine : 03 ans
Date de clôture	2025
Durée d'exécution du projet	30 mois

## **II. DEBAT GENERAL**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

**Question 1 :**      **Comment s'effectuera le reste de financement du projet ?**

**Réponse :**        Le projet de l'Université virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) a été initié par le Gouvernement du Burkina Faso qui a déjà engagé les chantiers de construction du siège et de trois Espaces numériques ouverts (ENO). Depuis 2017, des provisions sont faites annuellement sur le budget de l'Etat à cet effet, à hauteur d'environ cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA. Cela a permis l'achèvement total des gros œuvres et la finition de l'ENO de Karpala dont l'inauguration est intervenue le 18 août 2023. Afin d'affirmer sa souveraineté sur son système éducatif, l'Etat se doit d'assumer ses ambitions.

Toutefois, certains partenaires techniques et financiers manifestent un intérêt pour le projet et marquent leur disponibilité à soutenir son financement sous forme de don ou de prêt. C'est le cas de la Banque mondiale et de la Banque ouest africaine de développement. Ces financements seront faits sous la bienveillance du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective aux meilleures conditions pour le pays.

**Question 2 :**      **Dans l'exposé des motifs, il est fait mention d'un coût actualisé du projet. Quel était alors le montant initial du projet ?**

**Réponse :**        En 2017, le coût global du projet de l'UV-BF (construction et équipements du siège et des 16 ENO) était estimé à près de quatre-vingts milliards (80 000 000 000) de francs CFA. A ce jour, environ vingt-huit milliards (28 000 000 000) de

francs CFA ont été mobilisés et investis. Cela a permis de démarrer les chantiers de construction du siège et de trois ENO (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou). Un ENO est totalement achevé et inauguré. Pour les autres, tous les gros œuvres sont terminés.

**Question 3 :** **Le Gouvernement a-t-il effectué une étude pédologique afin de s'assurer que l'implantation des laboratoires n'entraîne pas une éventuelle pollution des ressources d'eaux souterraines ?**

**Réponse :** Tous les sites mis à disposition pour l'implantation des infrastructures de l'UV-BF font l'objet de fouilles géotechniques systématiques assurées par l'Agence nationale de sécurité alimentaire, de l'environnement, de l'alimentation et du travail (ANSSEAT). En plus de cela, une notice d'impact environnemental et social est systématiquement commanditée. Elle est sanctionnée par un certificat de conformité environnementale délivré par l'Agence nationale de l'évaluation environnementale (ANEVE).

**Question 4 :** **Pourquoi la maintenance des équipements et des infrastructures n'est pas prise en compte dans les composantes du projet ?**

**Réponse :** Depuis 2019, l'UV-BF a signé une convention de partenariat avec l'Agence nationale de la promotion des technologies de l'information et de la communication (ANPTIC). Ce partenariat permet la gestion et la maintenance des équipements par les équipes techniques de l'UV-BF et de l'ANPTIC. Par ailleurs, chaque année le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sollicite, du Ministère en charge de la Transition digitale, la mise à disposition de personnels techniques (informaticiens) pour renforcer les capacités des services des institutions d'enseignement supérieur et

de recherche dont l'UV-BF qui dispose de quatre informaticiens (toutes spécialités confondues). Cet effectif est amené à s'étoffer avec une diversité de profils pour la gestion et la maintenance des équipements. Des recrutements complémentaires de contractuels pourraient se faire en cas de besoin.

**Question 5 :** **La Composante 8 du projet est relative à l'audit technique et financier. Qu'en est-il de l'audit des états financiers ?**

**Réponse :** Au cours de la mise en œuvre du projet, il est prévu le recrutement d'un cabinet indépendant pour l'audit des états financiers.

**Question 6 :** **Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale que l'ensemble des infrastructures nécessaires au fonctionnement de la télémédecine prévue dans le cadre du présent projet a été pris en compte ?**

**Réponse :** En février 2021, l'UV-BF a lancé une filière de formation de niveau Master en santé numérique dont les soutenances de mémoire de fin de cycle sont en cours. Pour soutenir cette formation, l'UV-BF a acquis des équipements dédiés à la pratique de la télémédecine. Une plateforme de télé-expertise et de téléconsultation est en cours de déploiement et de test pour un passage à l'échelle. Cela se fait en étroite collaboration avec les ministères en charge de la santé et de la transition digitale. Le présent projet, faisant l'objet du projet de loi, vient en renfort à cette initiative qui est en cours.

**Question 07 :** **Comment le ratio enseignant-étudiants est-il calculé et qu'est-ce qui explique ce bond substantiel du ratio « étudiants/enseignant » qui est passé de 51 en 2021 à 110 en 2023 ?**

**Réponse :** Le ratio est établi en fonction de la population estudiantine dans les universités publiques rapportée au nombre d'enseignants en fonction au cours d'une année. Or, chaque année, le nombre d'étudiants fluctue selon l'effectif des nouveaux bacheliers. Au niveau des enseignants, le nombre de départ à la retraite est en déséquilibre par rapport au recrutement. Aussi, le retard académique fait que le nombre d'étudiants entrant est plus élevé que les sortants. Enfin, le nombre de nouveaux bacheliers est sans cesse croissant.

**Question 08 :** **Comment le Gouvernement compte-t-il s'y prendre pour doter toutes les universités et les cités universitaires en matériels informatiques et en connexion internet ?**

**Réponse :** En 2019, le Gouvernement du Burkina Faso a pris l'initiative de la subvention du premier ordinateur à hauteur de 60% pour les étudiants de niveau Licence. Cette initiative, dénommée « un étudiant, un ordinateur », toujours en cours, est soutenue par la Banque mondiale dans le cadre du Projet d'appui à l'enseignement supérieur. Parallèlement, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a entrepris les travaux d'interconnexion des universités publiques, des centres de recherches et des cités universitaires. Le Ministère a également initié des négociations auprès des opérateurs de téléphonie mobile qui ont abouti à l'obtention de tarifs préférentiels de connexion internet pour les étudiants, à raison de 5 Go à deux mille (2000) francs CFA par mois. Avec la nouvelle vision imprimée à l'UV-BF et la place du numérique dans le système éducatif, il devient impératif de

prendre des décisions au sommet de l'Etat (loi) pour une gratuité de la connexion pour l'éducation et cela dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises opérant sur le territoire national.

**Question 09 :** **Quel est le taux de déperdition des étudiants en année de licence en tant qu'indicateur ?**

**Réponse :** Le taux de déperdition est compris entre 15 et 20% selon les universités et les filières. Des mesures sont mises en œuvre pour réduire progressivement ce taux.

**Question 10 :** **Y a-t-il des filières spécifiques à l'Université virtuelle ?**

**Réponse :** Les filières spécifiques à l'UV-BF sont :

- Licence en Génie Logiciel (Pure developer) ;
- Licence en Géomatique ;
- Licence en physique (énergie renouvelable) ;
- Licence en Robotique et automatisme (à venir) ;
- Master en Santé numérique ;
- Master en Cybersécurité ;
- Master en Fouille des données et intelligence artificielle ;
- Master en Technologie éducative ;
- Master en agriculture de précision ou e-agriculture (à venir) ;

Un Centre d'excellence interdisciplinaire en intelligence artificielle pour le développement (CITADEL [www.citadel.bf](http://www.citadel.bf)) a été mis en place en 2021 grâce à des financements canadien et suédois.

Pour la rentrée académique 2023/2024, trois nouvelles filières de niveau Licence seront ouvertes :

- Lettres modernes ;
- Sciences juridiques et politiques ;
- Sciences économiques et de gestion.

**Question 11 :** Quel est le nombre d'étudiants bénéficiaires des ordinateurs portables ? Pouvez-vous nous rassurer sur la qualité desdits ordinateurs ?

**Réponse :** Au plan national, vingt-six mille (26 000) étudiants sont bénéficiaires des ordinateurs portables dans le cadre de l'initiative « un étudiant, un ordinateur ».

En fonction des spécifications techniques, des marques et des fournisseurs, la qualité varie. Mais des dispositions sont prises par les équipes techniques du Ministère et du Projet pour attester de la conformité des équipements livrés avant réception.

**Question 12 :** Pensez-vous que la mesure de dotation des étudiants en ordinateurs sera pérenne ?

**Réponse :** Au regard des enjeux de la crise sécuritaire actuelle et des opportunités offertes par le numérique pour assurer la continuité de l'offre éducative et une formation de qualité, la dotation des étudiants s'avère un impératif. Une approche plus holistique peut être envisagée pour améliorer le mécanisme mais la pérennisation est une nécessité.

**Question 13 :** Quelles sont les mesures prises par le Gouvernement pour que les adjudicateurs (entrepreneurs) respectent toutes les normes en matière de sécurité ?

**Réponse :** Dans le processus de sélection des entreprises pour l'exécution des ouvrages de l'UV-BF, un accent particulier est mis sur le respect des normes en matière de sécurité.

**Question 14 :** Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale que toutes les dispositions sont prises pour la sécurité des ouvriers sur ce chantier ?

**Réponse :** A ce jour, sur tous les chantiers de l'UV-BF achevés ou en cours, aucun manquement ni incident n'a été constaté et signalé. Du reste, dans le cadre du présent projet, des dispositions sont prises dans ce sens.

**Question 15 :** Comment se fera la liaison entre le siège et les ENO ?

**Réponse :** La liaison entre le siège et les ENO se fera par fibre optique à travers le Réseau informatique national de l'administration (RESINA).

**Question 16 :** Quel est le calendrier pour doter les 13 régions des ENO ?

**Réponse :** Sous réserve de la mobilisation totale des ressources financières nécessaires, l'année 2030 a été fixée comme échéance pour doter les 13 régions d'ENO.

### **III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE**

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

## **ANNEXE : LISTES DE PRESENCE**

### **SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023**

#### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	TAPSOBA Issaka	Membre
12.	FOFANA Haoua	Membre
13.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
14.	DIALLO Daouda	Membre

#### **Liste des députés Absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

## **LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	THIOMBIANO Adjima	Ministre
2.	NEBIE Roger H.	DIRCAB
3.	PARE Samuel	SG
4.	DIPAMA Jean-Marie	Président UV-BF
5.	AOUE A. Joél	CM
6.	OUEDRAOGO Issa	SP/PNADES
7.	SIRI Youssouf	DAJA/DGCOOP
8.	ZABRE Frédéric	Agent/DGTCP
09.	ZOUNGRANA Patrice	HJDHRI/DGRI
10.	PORGO Mariam	HJDHRI/DGRI

## **LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
4.	HIEN Prisca	Administrateur parlementaire
5.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
6.	BAMOUNI Y. Abigael	Stagiaire
7.	Diane Sylvie KONE/TARPIDIGA	Administrateur parlementaire
8.	TRAORE Souleman	Stagiaire
9.	ZONGO Jessica karen	Stagiaire
<b>PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT</b>		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT

**SEANCE DES AUDITIONS DU GOUVERNEMENT**

**DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023**

**Liste des députés présents**

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	TAPSOBA Issaka	Membre
12.	FOFANA Haoua	Membre
13.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
14.	DIALLO Daouda	Membre
<b>Députés des Commissions générales saisies pour avis</b>		
1.	COULIBALY Sié François d'Assise	CAEDS
2.	TUINA Kanibé	CDD
3.	KY Drissa	CGSASH

**Liste des députés Absents**

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

**SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT :**  
**LE VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023**  
**Liste des députés présents**

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOOGO Drissa	Vice-président
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
4.	LY Hama	2 <sup>e</sup> Secrétaire
5.	SAVADOGO Yacouba	Membre
6.	TAPSOBA Issaka	Membre
7.	FOFANA Haoua	Membre
8.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
<b>Députés des Commissions générales saisies pour avis</b>		
1.	TUINA Kanibè	CDD
2.	COULIBALY Sié François	CAEDS
3.	KY Drissa	CGSASH

**Liste des députés Absents**

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	NASSOURI Daaga	Membre
4.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
5.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
6.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
7.	DIALLO Daouda	Membre
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre

#### IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'accord de prêt objet du présent projet de loi, contribuera à la promotion de la qualité et à la diversification des offres de formation du supérieur et de la recherche scientifique en lien avec les besoins socioéconomiques du pays et de la sous-région.

En effet, elle permettra :

- de construire et d'équiper le siège de UV et de l'ENO de Ziniaré et de toutes les régions du pays, destinés à recevoir les étudiants issus de toutes les couches socio-économiques ;
- de renforcer les infrastructures informatiques de l'UV-BF à travers une augmentation de la capacité du Datacenter de l'UV-BF ;
- de faciliter l'installation de deux (02) stations de télémédecine ;
- d'augmenter les capacités du laboratoire de réalité virtuelle ;
- de contribuer à l'intégration des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

Le Rapporteur

  
**Yacouba SAVADOGO**

Le Président

  
**Moussa NOMBO**